



AVIS PUBLIC

Règlements 222-86-2022, 222-87-2022, 223-10-2022 et 258-12-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022, adoptait les règlements suivants :

- **222-86-2022** et **222-87-2022** amendant le *Règlement de zonage 222-2008*
- **223-10-2022** amendant le *Règlement de lotissement 223-2008*
- **258-12-2022** amendant le *Règlement d'administration 258-2009*

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité pour ces règlements en date du 16 décembre 2022.

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 21 décembre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA